

Les compétences travaillées dans le cadre du cours de français

Au terme de la classe de troisième, chaque élève doit avoir validé le pallier 3 du "Socle Commun de Connaissances et de Compétences" (indispensable pour pouvoir obtenir le brevet des collèges). Dans le cadre du cours de français, les élèves travaillent et peuvent valider les éléments suivant des compétences I, IV, V, VI, VII.

Compétence I - La maîtrise de la langue française

LIRE

- C. I - 1.1 : Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi.
- C. I - 1.2 : Repérer des informations dans un texte à partir de ses éléments explicites et des éléments implicites nécessaires.
- C. I - 1.3 : Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour mieux lire.
- C. I - 1.4 : Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu.
- C. I - 1.5 : Manifester sa compréhension de textes variés, par des moyens divers.

ECRIRE

- C. I - 2.1 : Reproduire un document sans erreur et avec une présentation adaptée.
- C. I - 2.2 : Ecrire lisiblement un texte, sous la dictée ou spontanément, en respectant l'orthographe et la grammaire.
- C. I - 2.3 : Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données.
- C. I - 2.4 : Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils variés pour améliorer son texte.

DIRE

- C. I - 3.1 : Formuler clairement un propos simple.
- C. I - 3.2 : Développer un propos en public sur un sujet déterminé.
- C. I - 3.3 : Adapter sa prise de parole à la situation de communication.
- C. I - 3.4 : Participer à un débat, à un échange verbal.

Compétence IV – La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

- C. IV – 1.1 : Utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition.
- C. IV – 1.3 : Utiliser les logiciels et les services à disposition.

ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE

- C. IV – 2.2 : Protéger sa personne et ses données.
- C. IV – 2.3 : Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.
- C. IV – 2.4 : Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

CREER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNEES

- C. IV – 3.1 : Saisir et mettre en page un texte.

S'INFORMER, SE DOCUMENTER

- C. IV – 4.1 : Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte).
- C. IV – 4.2 : Identifier, trier et évaluer des ressources.
- C. IV – 4.3 : Chercher et sélectionner l'information demandée.

COMMUNIQUER, ECHANGER

- C. IV – 5.1 : Ecrire, envoyer, diffuser, publier.

Compétence V - La culture humaniste

AVOIR DES CONNAISSANCES ET DES REPERES

C. V - 1.3 : Relevant de la culture littéraire : œuvres littéraires du patrimoine.

C. V - 1.4 : Relevant de la culture artistique : œuvres picturales, musicales, scéniques, architecturales ou cinématographiques du patrimoine.

SITUER DANS LE TEMPS, L'ESPACE, LES CIVILISATIONS

C. V - 2.1 : Situer des événements, des œuvres littéraires ou artistiques, des découvertes scientifiques ou techniques, des ensembles géographiques.

C. V - 2.3 : Etablir des liens entre les œuvres (littéraires, artistiques) pour mieux les comprendre.

LIRE ET PRATIQUER DIFFERENTS LANGAGES

C. V - 3.2 : Connaître et pratiquer diverses formes d'expression à visée littéraire.

FAIRE PREUVE DE SENSIBILITE, D'ESPRIT CRITIQUE, DE CURIOSITE

C. V - 4.1 : Etre sensible aux enjeux esthétiques et humains d'un texte littéraire.

C. V - 4.2 : Etre sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique.

C. V - 4.3 : Etre capable de porter un regard critique sur un fait, un document, une œuvre.

Compétence VI - Les compétences sociales et civiques

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE.

C. VI - 2.1 : Respecter et mettre en œuvre les règles de la vie collective.

C. VI - 2.2 : Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences.

Compétence VII - L'autonomie et l'initiative

ETRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS

C. VII - 2.1 : Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.

C. VII - 2.2 : Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées.

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE

C. VII - 3.1 : S'engager dans un projet individuel.

C. VII - 3.2 : S'intégrer et coopérer dans un projet collectif.

C. VII - 3.3 : Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement.

C. VII - 3.4 : Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions.

NB : une version de ce document comportant l'explicitation de chaque élément de compétence peut être consultée sur le wiki de la classe.

L'évaluation et la validation des compétences dans le cadre du cours de français

La fiche intitulée « Evaluer les compétences travaillées dans le cadre du cours de français » permet à chaque élève de suivre l'évolution de son acquisition des compétences dans le cadre du cours de français. Elle permet à l'élève comme au professeur de préparer la validation du pallier 3 du Socle Commun de Connaissances et de Compétences : celle-ci est obligatoire pour l'obtention du brevet des collèges.